



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 6 -
SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Fléchar sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2313-3 et L2313-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Vu la délibération RHTF – 3 du 12 février 2024 établissant les services communs,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois permanents au regard des évolutions intervenues depuis février 2024,

Vu les avis du comité social territorial réuni le 11 janvier 2024 et le 12 juin 2024,

Sur proposition de la commission ressources humaines techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les postes suivants à temps complet sont supprimés :

- à temps non complet :

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité
Assistant.e d'él.u.e.s	Adjoint administratif territorial	C	Administrative	40 %

- à temps complet :

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière
Directeur.trice Département petite enfance et parentalité	Attaché territorial / Cadre territorial de santé paramédical / Puériculteur territorial	A	Administrative / Médico-sociale
Directeur.trice des transitions urbaines	Attaché territorial / Ingénieur territorial	A	Administrative / Technique
Directeur.trice Santé et handicap	Attaché territorial / Cadre territorial de santé paramédical / Infirmiers territoriaux en soins généraux / Conseiller territorial socio- éducatif	A	Administrative / Médico-sociale
Directeur.trice rayonnements sportifs et partenariats	Attaché territorial / Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	Administrative / Sportive
Directeur.trice lecture publique patrimoine	Conservateur territorial de bibliothèque / Conservateur territorial du patrimoine / Attaché de conservation territorial du patrimoine	A	Culturelle
Directeur.trice voirie et éclairage public	Ingénieur territorial	A	Technique

Directeur.trice Département nature en ville	Ingénieur territorial / Attaché territorial	A	Technique / Administrative
Responsable du service communication évènementielle, culturelle et servicielle	Attaché territorial	A	Administrative
Responsable du service éditorial plurimédia	Attaché territorial	A	Administrative
Responsable service évènementiel et action culturelle	Attaché territorial / Professeur d'enseignement artistique	A	Administrative / Culturelle
Responsable de service Accueil et relations usagers	Attaché territorial	A	Administrative
Responsable du service musées d'art MANAS	Conservateur territorial du patrimoine / Attaché de conservation territorial du patrimoine	A	Culturelle
Responsable du service Relais petite enfance et parentalité	Puériculteur territorial / Éducateur territorial de jeunes enfants	A	Médico-sociale
Responsable du service travaux, production florale et terrains de sport	Ingénieur territorial	A	Technique
Responsable service logistique	Ingénieur territorial / Attaché territorial	A	Technique / Administrative
Responsable adjointe du service musées d'art MANAS	Attaché territorial / Attaché de conservation territorial du patrimoine	A	Administrative / Culturelle
Chargé.e de mission projets	Attaché territorial	A	Administrative
Chargé.e de gestion immobilière et foncière	Attaché territorial	A	Administrative
Chargé.e de gestion immobilière et foncière	Attaché territorial	A	Administrative
Expert en communication	Attaché territorial	A	Administrative
Responsable du pôle gestion et aménagement de terrain de sport	Technicien territorial	B	Technique
Chargé.e de communication	Rédacteur territorial	B	Administrative
Chargé.e de communication digitale	Rédacteur territorial	B	Administrative
Gestionnaire administratif et financier TIN VAP	Rédacteur territorial	B	Administrative

Gestionnaire administratif.ve Sport	Rédacteur territorial	B	Administrative
Gestionnaire financier FVE	Rédacteur territorial	B	Administrative
Chargé.e de participation citoyenne	Rédacteur territorial / Animateur territorial	B	Administrative / Animation
Photographe - Vidéaste	Rédacteur territorial / Technicien territorial	B	Administrative / technique
Photographe - vidéaste	Technicien territorial	B	Technique
Assistant.e Archiviste	Assistant de conservation territorial	B	Culturelle
Assistant.e de direction auprès d'un DGA PTC	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e de direction auprès d'un DGA FVE	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e du Maire-Président	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e du Maire-Président	Rédacteur territorial	B	Administrative
Agent d'accueil Sports	Adjoint administratif territorial	C	Administrative
Assistant.e administratif.ve Santé	Adjoint administratif territorial	C	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Adjoint administratif territorial	C	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Adjoint administratif territorial	C	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Adjoint administratif territorial	C	Administrative

Article 2

Les postes suivants à temps complet sont créés :

- à temps non complet :

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité
Assistant.e d'él.u.e.s	Rédacteur territorial	B	Administrative	40 %
Agent d'accueil et de surveillance	Adjoint administratif territorial	C	Administrative	50 %
Agent d'accueil et de surveillance	Adjoint administratif territorial	C	Administrative	50 %

- à temps complet :

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière
Coordinateur parcours usagers	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Rédacteur territorial	B	Administrative
Assistant.e d'él.u.e.s	Rédacteur territorial	B	Administrative

Article 3

Le tableau des emplois permanents est modifié à compter du 1er juillet 2024.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits, chaque année, au budget primitif et font l'objet, le cas échéant, de décision modificative.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Stéphanie Hibon-Arthuis, Samia Sultani, Didier Pillon, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino et Lucile Perin).

Le Maire

Signé : Florian Bercault